

DG-

J.P.A.R



CIRCULAIRE N° 2024-11

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes adhérentes

À l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des services



Objet : Délibération funéraire à présenter lors de votre prochain Conseil municipal.

- P.J. : - Délibération n°2024-06-07 du 11 juin 2024
- Modèle de rapport de présentation et de délibération

Madame, Monsieur le Maire, et cher(e) collègue,

La présente circulaire a pour objet la consultation des communes membres du SIFUREP quant au retrait de la ville de Carrières-sur-Seine du Syndicat.

Par délibération du 27 novembre 2023, la commune a exprimé le souhait de se retirer du Syndicat. Cette demande a été approuvée, à l'unanimité, lors du Comité syndical du 11 juin 2024.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des Conseils municipaux des communes qui en sont membres.

Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins, des conseils municipaux des communes adhérentes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population.

Par ailleurs, je vous précise que si votre commune ne délibère pas dans les 3 mois suivant la réception de la délibération du SIFUREP, votre silence vaudra refus express de la décision de retrait de la commune de Carrières-sur-Seine, empêchant ainsi la ville de pouvoir exercer sa compétence directement. C'est pourquoi, je vous invite à présenter cette délibération dès votre prochain Conseil municipal.

Vous trouverez, en annexe de la présente circulaire, un modèle de rapport et de délibération.

Dès le vote de votre assemblée délibérante, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Syndicat, copie de la délibération correspondante.



1302570024R00072024

Monsieur Michel FRANGE, Responsable juridique (06.25.31.19.56 - juridique@sifurep.com), se tient à votre disposition pour tout renseignement sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, et chère collègue, mes salutations cordiales et dévouées.

Paris, le
Le 13 septembre 2024
Le Président



Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Établissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense

Une copie du courrier a été adressée par le SIFUREP, pour information, à Mesdames, Messieurs les délégué(e)s titulaires et suppléant(e)s.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-170-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont les membres ont été légalement convoqués par le Président le 3 juin 2024 s'est réuni le 11 juin 2024 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12^{ème}.

Affaires communes		
Délégués en exercice 115	Etaient présents	58
	Etaient représentés	7
	Votants	65

Étaient présents

M.FRANCESCHI (Alfortville), Mme ENAME (Antony), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), M.BEMMOUSSAT (Bonneuil-sur-Marne), M.ORUSCO (Cachan), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), Mme RIGAUD (Chevilly-Larue), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), M.MOHELLEBI (Colombes), M.CONNAN (Coubron), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.WANNIN (Créteil), M.DACHIVILLE (Drancy), M.CLAVEL (Dugny), Mme PITOIS (Ennery), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), M.CARISTAN (Fresnes), Mme AUBRY (Gagny), M.AGGOUNE (Gentilly), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M. SOILHI (La Courneuve), M. CITERNE (La Garenne-Colombes), M. MOUCHARD (La Queue-en-Brie), Mme BANKOLE (Le Bourget), Mme TEMENIDES (Le Chesnay Rocquencourt), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), Mme ASSAYAG (Les Pavillons-sous-Bois), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), M.RENARD (Méry-sous-Oise), M.CHAINÉY (Montfermeil), M.VIGNERON (Montreuil), Mme GRAINE (Montrouge), M.PRISSETTE (Noisy-le-Sec), M.ATLAN (Orly), M.MARTIN (Ormesson-sur-Marne), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-Seine), Mme LEGRAND-ROBERT (Pontoise), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme MAILLOT (Rosny-sous-Bois), M.PASADAS (Rueil-Malmaison), M.MORRELI (Rungis), M.MEDINA (Saint-Mandé), Mme VISCARDI (Saint-Maun-des-Fossés), Mme DUROSELLE (Saint-Maurice), Mme BACH (Sceaux), M.PERRIN-BIDAN (Surènes), M.LEMAIRE (Vanves), Mme POLONI (Villeneuve-la-Garenne), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), M.AMMAD (Villetaneuse).

Ont donné pouvoir

Madame DEPRINCE, déléguée titulaire de Clichy-sous-Bois, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président,

Monsieur HMANI, délégué titulaire de Nanterre et Vice-Président, à Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Monsieur MARTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine, à Monsieur COUTURE, délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président,

Monsieur MUSSO, délégué titulaire de Sucy-en-Brie, à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville,

Monsieur PARENT, délégué titulaire de Bièvres, à Madame YAZIDI, déléguée titulaire d'Epinay-sur-Seine et Vice-Présidente,

Monsieur PECAULT, délégué titulaire du Pré-Saint-Gervais, à Monsieur LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président,

Monsieur PIERCY, délégué titulaire de Saint-Denis, à Monsieur JOUVENELLE, délégué titulaire de Pierrefitte.

Modèle de rapport de présentation.

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU XXX Ville du XXX

OBJET : Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP

Depuis 1905, le Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

La commune de Carrières-sur-Seine (département des Yvelines – 15 256 habitants au 1er janvier 2024) a demandé son adhésion au SIFUREP, au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires », lors de son Conseil municipal du 22 juin 2020. Son adhésion au Syndicat a définitivement été approuvée par l'arrêté inter préfectoral du 25 mai 2021.

La commune de Carrières-sur-Seine a manifesté son souhait de se retirer du Syndicat par délibération en date du 27 novembre 2023.

Lors de son Comité syndical du 11 juin 2024, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales, le retrait d'une commune d'un Syndicat doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux de toutes les communes qui en sont membres.

Ainsi le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins, des conseils municipaux des communes du SIFUREP représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Il est, par ailleurs, précisé que si les communes ne délibèrent pas dans les 3 mois suivant la réception de la délibération du SIFUREP, leur silence vaudra refus express de la décision de retrait du Syndicat.

Ainsi, il, est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.



1302370020/0009720104

PROJET

CONSEIL MUNICIPAL DU XX XX /2024

OBJET : Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-18 à L.5211-20 et suivants, ainsi que son article L.5212-16,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP),

Vu la délibération du Conseil municipal de Carrières-sur-Seine du 27 novembre 2023 relative à la demande de retrait du SIFUREP,

Vu la délibération du SIFUREP du 11 juin 2024 approuvant le retrait de la Commune de Carrières-sur-Seine,

Vu la circulaire n°2024-11 du 13 septembre 2024 relative au retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat.

Considérant que toute réduction du périmètre du syndicat par une désadhésion d'une commune est soumise à l'approbation du Comité syndical,

Considérant que ce retrait doit être décidé par délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement soit par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Dans les deux cas, il conviendra de s'assurer de l'accord du Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée,

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la réception par le Maire de la commune de la délibération du Comité syndical du SIFUREP, pour se prononcer sur la restitution proposée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat.

Article 2 : Invite le Maire à transmettre cette délibération au SIFUREP.

Article 3 : Autorise le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-170-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Ref : circ 24-11 SIFUREP

SD : 87000992120534U

Déposé le : 13.09.2024
130257002W700097
LR RI AR



Monsieur Tonino PANETTA
Maire
Hôtel de ville
Place Gabriel Péri
94607 CHOISY LE ROI

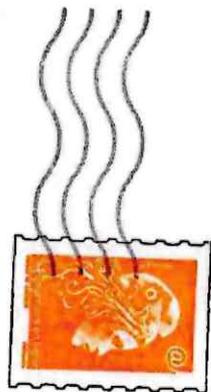


130257002W70009720104

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-170-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024



LETTRE RECOMMANDÉE
EN LIGNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-170-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Envoyez vos recommandés en ligne avec La Poste

- 1 Préparez votre courrier en ligne
 - 2 Choisissez vos options d'envoi
 - 3 La Poste imprime et distribue votre lettre recommandée
 - 4 Retrouvez votre courrier et vos preuves numériques dans votre espace client
- Vous pouvez également envoyer en ligne vos courriers classiques et suivis

Particuliers :
Laposte.fr

Professionnels :
Laposte.fr/pro

Entreprises :
Lastation.laposte.fr et API



PEFC / 10-31-1736



Timbre : Adaptation Elsa Cateflin d'après création Ysaÿt YZ Diga

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-170-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024